



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 juillet 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire – 2015

31 août au 4 septembre 2015, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Engagements de financement

**État des engagements de financement au titre
des ressources ordinaires du Programme
des Nations Unies pour le développement
et de ses fonds et programmes associés
pour 2015 et au-delà**

Résumé

Le présent rapport contient l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2015 et au-delà, ainsi qu'un récapitulatif des recettes reçues en 2014 au titre des ressources ordinaires et des autres ressources¹.

Éléments d'une décision

Le Conseil d'administration jugera peut-être bon de noter que les contributions aux ressources ordinaires² ont connu une baisse de 11 %, passant de 896 millions en 2013 à 793 millions de dollars en 2014. Cela s'explique par la valeur moins importante des contributions de 10 donateurs, les fluctuations des devises et la non-réception des contributions prévues pour 2014. Tout comme en 2013, 56 États Membres ont fourni en 2014 des contributions aux ressources ordinaires. Le montant total des contributions (ordinaires et autres ressources) au PNUD a baissé en 2014, passant à 4,59 milliards de dollars³ contre 4,69 milliards en 2013.

¹ Le présent rapport couvre les contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources du PNUD indiquées en détail au chapitre 1. Les contributions aux fonds et programmes administrés par le PNUD font l'objet de paragraphes distincts du présent rapport et ne sont pas comprises dans les contributions au PNUD.

² Les chiffres indiqués correspondent aux montants reçus durant l'année civile spécifiée.

³ Ce total ne comprend pas les contributions afférentes aux services d'appui remboursable et aux activités diverses, dont on trouvera le détail dans le rapport de l'examen annuel de la situation financière (DP/2015/26).



Le Conseil d'administration pourrait noter qu'en juin 2015, le PNUD avait reçu 49 % des ressources ordinaires projetées pour l'année. Sous réserve de confirmation par certains États Membres et des fluctuations des taux de change, les ressources ordinaires de 2015 sont estimées à environ 700 millions de dollars. Avec les 793 millions de dollars reçus en 2014, ces ressources devraient atteindre 85 % de l'objectif de 1,75 milliard retenu pour l'objectif de budget intégré de l'exercice 2014-2015.

Le Conseil d'administration pourrait souhaiter : a) prendre note des documents DP/2015/27, DP/2015/26 et DP/2015/26/Add.1; b) relever l'importance des ressources ordinaires, qui constituent l'assise financière du PNUD en lui permettant prévoir ses activités à l'avance, d'avoir une vision stratégique et de réagir aux événements; ainsi que de renforcer la responsabilité, la transparence et le contrôle, de faire progresser la cohérence et la coordination au sein des Nations Unies et d'offrir des services différenciés prévisibles à tous les pays de programme, et en particulier à ceux qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables; c) engager les États Membres à donner la priorité à des apports de ressources ordinaires et d'autres ressources qui soient souples, prévisibles, moins strictement affectés par avance et alignés sur les résultats du plan stratégique pour 2014-2017; d) insister auprès des États Membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils acquittent le plus tôt possible leurs contributions aux ressources ordinaires pour 2014; e) rappeler combien il importe que les financements soient prévisibles et les paiements effectués en temps utile pour éviter les problèmes de liquidités du côté des ressources ordinaires; f) insister auprès des États Membres pour qu'ils annoncent des contributions pluriannuelles et des calendriers de versements et qu'ils s'y tiennent; et g) exhorter les États Membres à poursuivre leur dialogue avec le PNUD sur le passage à des ressources autres que les ressources de base moins restreintes et moins « affectées ».

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Volume des contributions	3
A. Contributions globales au PNUD	3
B. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD	4
C. Contributions aux autres ressources du PNUD	7
III. Prévisibilité	9
IV. Diversification de la base de donateurs.....	10
V. Le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Volontaires des Nations Unies	13
VI. Conclusion.....	16

I. Introduction

1. Conformément à la décision 98/23 du Conseil d'administration, le présent rapport décrit l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2015, en date de juin 2015, et fournit un récapitulatif des contributions aux ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2014.
2. Dans ses décisions 2013/27 et 2013/28, le Conseil d'administration a approuvé le plan stratégique 2014-2017 (DP/2013/40) et les estimations du budget intégré pour 2014-2017 (DP/2013/41).
3. Le plan stratégique jette les bases d'une intervention du PNUD plus ciblée, axée sur les résultats, efficace et efficiente. Le budget intégré couvre la même période de quatre ans que le plan stratégique et comprend toutes les catégories budgétaires, en mettant davantage l'accent sur les résultats et les liens avec le plan stratégique.
4. Il marque un progrès du point de vue de la transparence, de l'harmonisation et de la comparabilité avec les budgets intégrés du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le budget intégré comprend également un plan de ressources intégré qui est le reflet des estimations de la contribution au titre des ressources ordinaires et des autres ressources.
5. Pour atteindre les buts assignés au plan stratégique, devenir une organisation mieux centrée, plus axée sur les résultats, plus efficace et plus efficiente et apporter un appui à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, le PNUD s'appuie sur la disponibilité, la prévisibilité, la qualité et la flexibilité de ses financements.
6. Les résolutions 67/226, 2013/5, 2014/4, A/C.2/69/L.3, et E/2015/L.3 de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social insistent sur le fait que les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, continuent à former l'assise des activités opérationnelles du système des Nations Unies, et reconnaissent la nécessité de toujours prendre garde au déséquilibre entre ressources ordinaires et autres ressources.

II. Volume des contributions

A. Contributions globales au PNUD

7. En 2014, les contributions au PNUD se sont montées au total à 4,59 milliards⁴ de dollars, contre 4,69 milliards en 2013. Le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources tourne autour de 1 contre 5 en 2014, comparativement à environ 1 contre 4 en 2013 et les années antérieures.
8. Dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a noté avec inquiétude que les contributions aux ressources ordinaires des fonds et programmes des Nations

⁴ Ce total ne comprend pas les contributions afférentes aux services d'appui remboursable et aux activités diverses, dont on trouvera le détail dans le rapport de l'examen annuel de la situation financière (DP/2015/26).

Unies avaient diminué au cours des dernières années. En ce qui concerne le PNUD, le Conseil d'administration avait relevé dans sa décision 2012/10 la tendance à un recours accru aux contributions strictement « affectées » et il a réaffirmé, dans sa décision 2013/13, la nécessité de s'attaquer au déséquilibre entre les ressources ordinaires (« de base ») et les autres ressources.

9. Dans le prolongement de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, sur la cohérence à l'échelle du système, et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, sur l'examen quadriennal complet, le PNUD mène des consultations avec le Conseil d'administration pour faire en sorte que les principes qui président à son mandat, à savoir la prévisibilité, l'universalité et la progressivité, puissent continuer à être appliqués.

B. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD

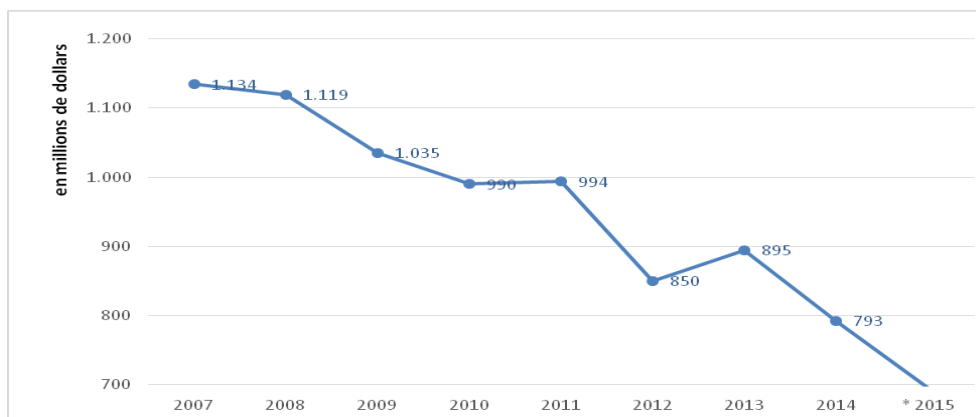
10. L'augmentation des contributions financières au PNUD, notamment les ressources ordinaires, est essentielle à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Les États Membres savent qu'il existe des liens de complémentarité entre le renforcement de l'efficacité, de l'efficience et de la cohérence, les résultats obtenus sur le plan du développement et les ressources globales mises à la disposition du PNUD.

11. Le Conseil d'administration a souligné dans de très nombreuses décisions combien il importe d'assurer au PNUD⁵ des ressources ordinaires, car ils forment le socle de l'organisation et constituent un pilier de l'appui apporté aux pays les plus pauvres. Le PNUD ne peut mettre en œuvre son plan stratégique qu'à condition de disposer d'une base de financement durable. Investir dans les ressources ordinaires, c'est investir dans les systèmes de responsabilité, de transparence et d'assurance de la qualité du PNUD, y compris des fonctions de contrôle telles que l'audit, l'investigation et l'évaluation ainsi que la coordination du système des Nations Unies pour le développement. La diminution des ressources porte atteinte aux résultats et aux programmes des bureaux de pays et réoriente l'action vers la mobilisation de ressources, au détriment de la mise en œuvre de la politique et des programmes et a un effet négatif sur la capacité du PNUD à atteindre les objectifs de son plan stratégique.

12. Depuis 2007, les contributions aux ressources ordinaires ont été caractérisées par une tendance à la baisse et on atteint leur plus bas niveau en 2014.

⁵ Décisions 98/23, 99/1 et 99/23 du Conseil d'administration, réaffirmées dans ses décisions 2002/9, 2002/18, 2003/24, 2004/14, 2005/20, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2010/14, 2011/15, 2012/10, 2013/13, et 2014/24.

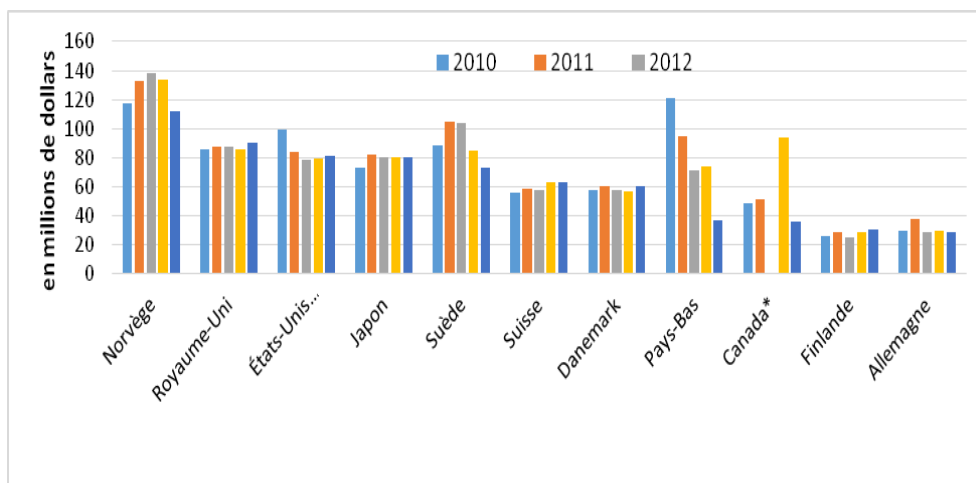
Figure 1
Contributions aux ressources ordinaires du PNUD, 2007-2014



13. En raison de la contribution réduite de dix donateurs, des fluctuations monétaires et de la non-réception des contributions prévues pour 2014, les contributions aux ressources ordinaires pour ladite année ont connu un recul pour se chiffrer à 793 millions de dollars, contre 896 millions de dollars en 2013, soit une baisse de 11 %.

14. L'attachement des États Membres au PNUD transparait dans le fait que 56 pays, (dont 29 pays de programme), ont fourni en 2014 des contributions à ses ressources ordinaires (le même nombre qu'en 2013), parmi lesquels 11 ont accru leur contribution. En 2014, les plus gros contributeurs aux ressources ordinaires étaient la Norvège, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Suède, la Suisse, le Danemark, les Pays-Bas, le Canada, la Finlande et l'Allemagne. La contribution du Canada pour 2014 a été reçue en 2015. La figure 2 ci-dessous présente les principaux donateurs au titre des ressources ordinaires au cours des quatre dernières années.

Figure 2
Principaux pays contributeurs aux ressources ordinaires, 2010-2014



15. En 2014, trois membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont augmenté leurs contributions aux ressources ordinaires en termes de devises locales (la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la République de Corée). Au moment où huit membres du CAD/OCDE (l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède) réduisaient leurs contributions aux ressources ordinaires en termes de devises locales, douze maintenaient les leurs au titre de l'année 2014 au même niveau qu'en 2013. Cinq membres du CAD/OCDE (la Grèce, l'Islande, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie) n'ont apporté de contributions aux ressources ordinaires en 2014.

16. En 2014, 25 États Membres ont versé des contributions à hauteur de 1 million de dollars ou plus aux ressources ordinaires, notamment 20 des 28 membres du CAD/OCDE ainsi que l'Arabie saoudite, la Chine, l'Inde, la Russie et la Turquie, tel qu'illustré dans la figure 3 ci-dessous.

Figure 3

Les 30 États Membres principaux contributeurs aux ressources ordinaires en 2014

1 Norvège	\$112 211 221	16 Nouvelle-Zélande	\$ 6 552 006,55
2 Royaume-Uni	\$90 323 920	17 République de Corée	\$ 6 384 000,00
3 États-Unis d'Amérique	\$80 981 100	18 Italie	\$ 4 447 268,11
4 Japon	\$80 472 261	19 Inde *	\$ 4 300 722,36
5 Suède	\$72 903 397	20 Chine	\$ 3 800 000,00
6 Suisse	\$63 474 388	21 Luxembourg	\$ 3 605 442,18
7 Danemark	\$60 142 154	22 Turquie	\$ 3 000 000,00
8 Pays-Bas	\$36 764 706	23 Autriche	\$ 2 149 659,86
9 Canada*	\$35 573 123	24 Arabie Saoudite	\$ 2 000 000,00
10 Finlande	\$30 261 348	25 Fédération de Russie	\$ 1 100 000,00
11 Allemagne	\$29 108 235	26 Thaïlande	\$ 865 112,00
12 Belgique	\$23 661 270	27 Koweït	\$ 570 000,00
13 France	\$18 569 464	28 Irak	\$ 500 000,00
14 Australie**	\$18 057 922	29 Bangladesh	\$ 400 000,00
15 Irlande	\$11 691 884	30 Émirats arabes unis	\$ 324 000,00

* Les contributions du Canada et de l'Inde pour 2014 ont été reçues en 2015.

** Sans la contribution de 18 154 657 de dollars prévue pour 2013 mais reçue en 2014.

17. Les projections actuelles laissent suggérer, sous réserve de confirmation par certains États Membres et des fluctuations des taux de change, que les contributions aux ressources ordinaires en 2015 devraient atteindre environ 700 millions de dollars, soit 12 % de moins qu'en 2014. Huit principaux donateurs (l'Australie, le Canada, la Finlande, la France, l'Irlande, le Japon, la Norvège et les Pays-Bas) ont réduit leurs contributions en 2015, tandis que ceux qui ont maintenu leurs niveaux de contribution ont subi de plein fouet la dépréciation de l'euro. Avec les 793 millions de dollars reçus en 2014, le total des ressources ordinaires pour 2014-2015 n'atteindra pas la cible de 1,75 milliard de dollars du budget intégré.

En juin 2015, le PNUD avait reçu 49 % des contributions aux ressources ordinaires prévues pour 2015.

18. La question du retour aux niveaux antérieurs et du renforcement de la prévisibilité du financement ordinaire des activités de développement des Nations Unies a été amplement débattue, notamment dans le cadre de l'examen quadriennal complet et dans les résolutions 56/201, 59/250, 62/208 et 67/226 correspondantes de l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration jugera peut-être bon de noter dans sa décision qu'il faut au PNUD des ressources ordinaires prévisibles, continues et durables pour atteindre les objectifs de son plan stratégique et apporter un appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

C. Contributions aux autres ressources du PNUD

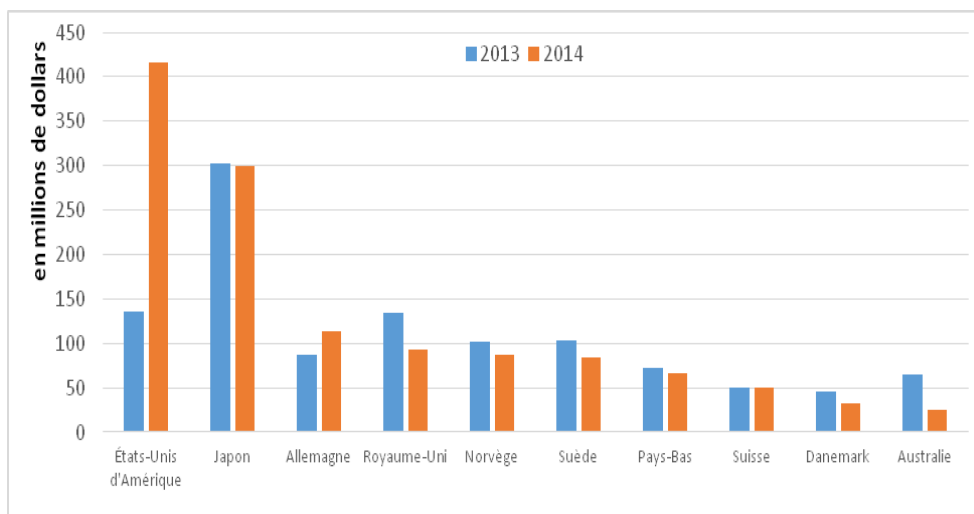
19. Les autres ressources, qui sont réservées à des actions thématiques, programmes et activités spécifiques, représentent un complément essentiel de la base de ressources ordinaires du PNUD. Les contributions des autres ressources du PNUD ont atteint au total 3,8 milliards de dollars⁶ en 2014, ce qui correspond à leur niveau de 2013, et qui prouve que le PNUD demeure aux yeux des gouvernements un partenaire digne de confiance pour les aider à concrétiser les priorités de leur développement national.

20. Les contributions aux autres ressources reçues des gouvernements des pays donateurs se sont élevées à 1,36 milliard de dollars⁷ en 2014, soit une augmentation de 8 % par rapport au niveau de 1,25 milliard de dollars atteint en 2013. La figure 4 ci-dessous présente une comparaison sur les deux dernières années des 10 principaux pays contributeurs au titre des autres ressources. Les États-Unis d'Amérique sont à la base de l'augmentation significative des autres ressources, destinées à des interventions de développement en Afghanistan.

⁶ Ce total ne comprend pas les contributions afférentes aux services d'appui remboursable et aux activités diverses, dont on trouvera le détail dans le rapport de l'examen annuel de la situation financière (DP/2015/26).

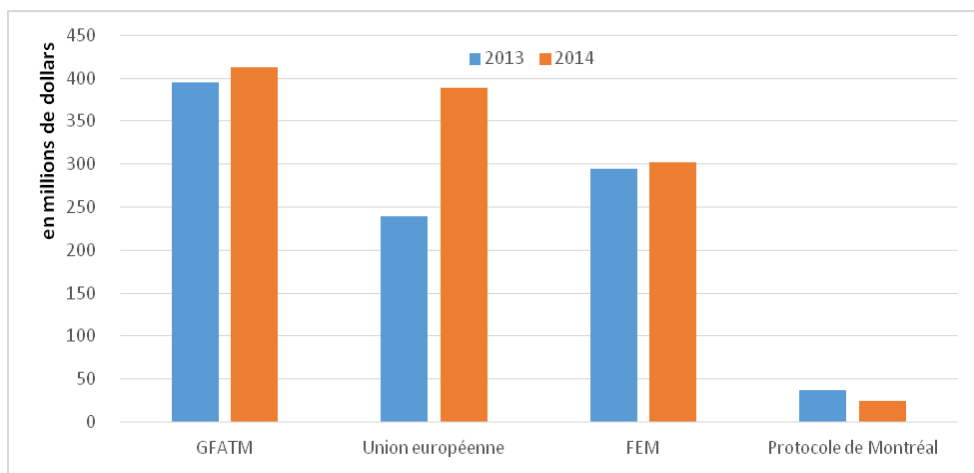
⁷ Ce total ne comprend pas les contributions afférentes aux services d'appui remboursable et aux activités diverses, dont on trouvera le détail dans le rapport de l'examen annuel de la situation financière (DP/2015/26).

Figure 4
Les 10 principaux pays contributeurs au titre des autres ressources



21. Les autres ressources apportées par les partenaires multilatéraux, y compris les fonds verticaux, se sont élevées à 1,56 milliard de dollars⁷ en 2014, soit une augmentation de 9,8 % par rapport au total de 1,42 milliard de dollars atteint en 2013. L'Union européenne, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Fonds pour l'environnement mondial ont fourni près de 72 % des ressources de cette catégorie (voir la figure 5 ci-dessous). Le PNUD a été la première agence des Nations Unies accréditée par le Fonds vert pour le climat, aux côtés de six autres des secteurs public et privé.

Figure 5
Principaux contributeurs multilatéraux aux autres ressources

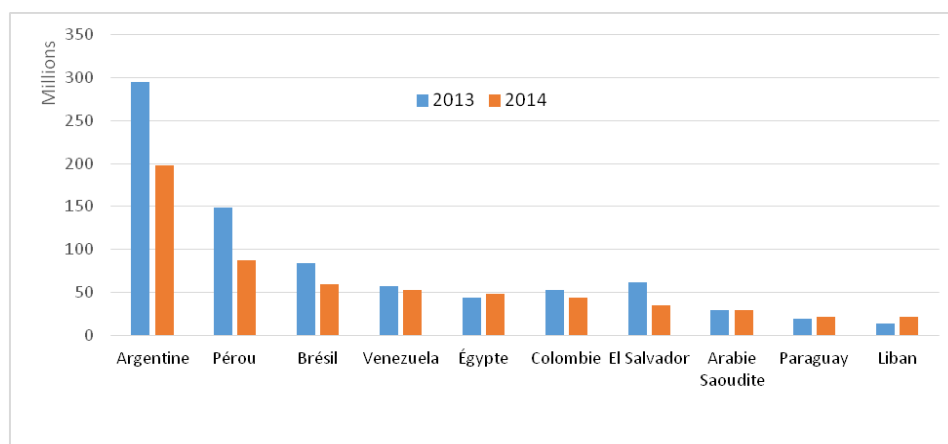


GFATM – Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme;
 FEM – Fonds pour l'environnement mondial.

22. Les contributions aux autres ressources reçues des gouvernements des pays de programme se sont élevées à 868 millions de dollars⁸ en 2014; ce montant, quoiqu'en baisse de 21 % par rapport au montant de 1,1 milliard de dollars reçu en 2013, dépasse de 15,7 % l'objectif de 750 millions de dollars budget intégré. La figure 6 ci-dessous présente les 10 principaux pays de programme contributeurs au titre des autres ressources au cours des deux dernières années.

Figure 6

Les 10 principaux pays de programme contributeurs au titre des autres ressources



III. Prévisibilité

23. Comme l'indiquent la résolution 67/226 de l'Assemblée générale et les décisions du Conseil d'administration, les États Membres sont encouragés à maintenir et à accroître substantiellement leurs contributions volontaires aux ressources ordinaires ainsi qu'à les inscrire dans un cycle pluriannuel afin qu'elles soient durables et prévisibles.

24. Conformément à ces décisions⁹, les États Membres sont invités à communiquer le montant de leurs contributions volontaires au PNUD et à ses fonds et programmes associés le plus tôt possible et à donner la priorité à des ressources ordinaires et des ressources autres que celles de base moins affectées qui soient plus prévisibles, plus flexibles et alignées sur les priorités des pays de programme et les résultats prévus dans le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017. Un financement régulier et à des fins plus générales, axé sur des thèmes, des régions et des pays, offre au PNUD la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des pays de manière plus efficace, facilite la planification à long terme, et réduit les coûts d'administration de fonds.

⁸ Ce total ne comprend pas les contributions afférentes aux services d'appui remboursable et aux activités diverses, dont on trouvera le détail dans le rapport de l'examen annuel de la situation financière (DP/2015/26).

⁹ Réaffirmées dans les décisions 99/23, 2000/1, 2002/9, 2004/14, 2005/23, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2009/20, 2010/29, 2011/15, 2012/10, 2013/13, et 2014/24.

25. Au moment de l'élaboration du présent rapport, 38 États Membres avaient fait part de leurs engagements ou avaient déjà versé leurs contributions pour 2015, comme indiqué dans le tableau 1 de l'additif statistique.

26. Par sa décision 98/23, le Conseil d'administration avait établi que la prévisibilité des ressources ordinaires se trouverait renforcée si les États Membres annonçaient leurs calendriers de versements, les versements anticipés étant encouragés, en vue d'assurer une programmation efficace et d'éviter d'imposer des contraintes de liquidité aux ressources ordinaires. En juin 2015, la plupart des donateurs n'avaient pas communiqué d'échéanciers fixes. Cependant, 27 donateurs avaient déjà versé leur contribution en totalité, ou effectué un paiement partiel en vertu de leurs engagements pour 2015, comme indiqué dans le tableau 2 de l'additif statistique.

27. Le PNUD a le plaisir de constater qu'à ce jour certains États Membres ont fait l'effort de payer par avance l'intégralité de leur contribution ou de communiquer leur calendrier de versements. Ceux qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à faire connaître au PNUD leur propre échéancier et de s'y conformer dans les meilleurs délais. La prévisibilité est essentielle pour permettre à l'Organisation comme aux pays de programme de planifier à l'avance leur action.

IV. Diversification de la base de donateurs

28. Le Conseil d'administration a reconnu, dans ses décisions 98/23, 99/1, 2010/14, 2013/13 et 2014/24, qu'un nombre limité d'États Membres contribuent au titre des ressources ordinaires et a demandé au PNUD de continuer à explorer des mesures incitatives et des mécanismes dans l'optique d'élargir la base des donateurs, et de soutenir ces derniers dans l'augmentation de leurs contributions au titre des ressources ordinaires ainsi que dans le passage à un financement moins restreint/affecté au titre des autres ressources.

29. En 2014, 56 États Membres ont contribué au titre des ressources ordinaires du PNUD. À titre de comparaison avec d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies, 120 États Membres ont contribué au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF, du FNUAP et de l'ONU-Femmes, mais pas à celles du PNUD. Pour 2015, on estime que 85 % des ressources ordinaires du PNUD seront fournies par 10 donateurs, proportion qui n'a guère varié au fil des ans.

30. Sur les 56 contributeurs de base du PNUD, 29 pays de programme ont contribué à hauteur de 19,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, soit une augmentation de 22,3 % par rapport aux 15,7 milliards de dollars reçus en 2013. Cinq partenaires (l'Arabie saoudite, la Chine, l'Inde, la Fédération de Russie et la Turquie) ont apporté des contributions de 1 million de dollars ou plus.

31. En réponse aux décisions du Conseil d'administration visant à assurer une base de financement des ressources ordinaires stable, prévisible et plus diversifiée, le PNUD a lancé une campagne intitulée « 100 partenaires » pour atteindre un objectif de 100 États Membres qui contribuent au titre des ressources ordinaires en 2017. L'augmentation du nombre des partenaires de base du PNUD donnera une impulsion significative à ses efforts dans le sens de faire progresser le développement humain, durable et stable pour tous les pays et les peuples.

32. Les pays de programme apportent aussi leur contribution au PNUD au titre de ses autres ressources. Nombre d'entre eux prennent une part active aux mécanismes de coopération Sud-Sud, contribuent au financement des dépenses locales des bureaux extérieurs et aux contributions en nature¹⁰, et apportent des ressources substantielles aux programmes de développement dans leurs pays respectifs. 97 % des 868 millions de dollars apportés par les pays de programme au titre des autres ressources ont été injectés dans des programmes de développement dans leurs pays respectifs.

33. Les partenariats du PNUD avec le secteur privé et les fondations ont pour but de contribuer à la réalisation des objectifs de son plan stratégique et sont alignés sur les plans et processus de développement national et local. Le PNUD a noué avec le secteur privé et les fondations des partenariats réussis qui ont permis d'obtenir une augmentation modérée des contributions financières au cours des 5 dernières années. La Figure 7 ci-dessous présente les contributions des fondations du secteur privé pour la période de 5 ans.

34. En 2014, le PNUD a reçu 21 millions de dollars de la part du secteur privé, et avec son enveloppe de 4,5 millions de dollars, Coca-Cola se positionne comme le plus gros contributeur. Le partenariat noué par le PNUD en 2006 avec Coca-Cola, « Every drop matters » (Chaque goutte compte), vise à améliorer l'approvisionnement en eau et la voirie, ainsi qu'à promouvoir une gestion responsable des ressources en eau dans 18 pays.

35. Le partenariat établi avec la Fondation Bill et Melinda Gates a permis au PNUD de recueillir 9,7 millions de dollars en 2014. Le PNUD mène des activités financées par trois dons importants de la fondation, en vue de relever la productivité agricole, de renforcer les organismes agricoles publics et de favoriser l'ouverture du secteur financier en Éthiopie, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie. L'enveloppe totale des contributions des fondations s'est élevée à 14,5 millions de dollars en 2014.

¹⁰ L'examen annuel de la situation financière (DP/2015/26) comporte des informations détaillées sur la contribution gouvernementale aux dépenses des bureaux extérieurs et les contributions en nature.

Figure 7
**Contributions au titre des autres ressources du secteur privé
 et des fondations¹¹**



36. Bien que les montants reçus du secteur privé et des fondations soient relativement faibles par rapport à l'enveloppe globale des ressources du PNUD, ces contributions ne s'arrêtent pas à leurs apports financiers. Les sociétés du secteur privé et les fondations permettent en effet d'utiliser leurs compétences de base dans différents secteurs du développement et d'avoir accès à leurs connaissances, à leurs technologies et à leurs innovations. Le PNUD entreprendra une révision de sa stratégie portant sur le secteur privé et les fondations dans l'optique de diversifier sa base de financement et de se concentrer sur les secteurs à fort engagement qui peuvent aider à tirer parti de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

37. Le PNUD s'investit également dans la mobilisation de ressources auprès des personnes physiques. Il met actuellement à l'essai un programme d'appel de fonds numérique en ligne. L'objectif est de créer des plates-formes robustes qui peuvent être localisées et adaptées au niveau des pays. Quoiqu'importants pour la viabilité future de la base de financement du PNUD, ces investissements ne procureront des fonds que dans le long terme. Les ressources gouvernementales demeurent essentielles pour la mise en œuvre réussie du plan stratégique.

¹¹ L'augmentation des contributions du secteur privé indiquée pour 2012 s'explique essentiellement par les financements reçus de sociétés brésiliennes (une forte somme pour Rio +20), qui représentent plus de 50 % des fonds reçus du secteur privé cette année-là.

V. Fonds d'équipement des Nations Unies et le Programme des Volontaires des Nations Unies

Fonds d'équipement des Nations Unies

38. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) est la branche du système qui investit dans l'équipement des 48 pays les moins avancés du monde. Établi par l'Assemblée générale en 1966 avec son siège à New York, le FENU est une organisation autonome des Nations Unies qui est affiliée au PNUD.

39. FENU utilise son mandat d'investissement pour aider les pays les moins avancés dans leur quête d'une croissance inclusive. Au moyen de l'aide publique au développement « intelligent », il mobilise et débloque des ressources nationales publiques et privées en faveur du développement local; il met en avant l'inclusion financière, y compris par des voies numériques, comme facteur clé de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive; et il démontre comment la délocalisation des finances des capitales peut accélérer la croissance des économies locales, promouvoir le développement d'infrastructures durables permettant de mieux résister aux changements climatiques, et l'autonomisation des communautés locales.

40. Les activités du FENU en matière de finance inclusive impliquent une collaboration avec un éventail d'institutions au niveau des pays dans le but de développer des systèmes financiers inclusifs et de veiller à ce que divers produits financiers soient accessibles à toutes les couches de la société, notamment la frange « non bancarisée », à un coût raisonnable et de manière viable. Le FENU prend en charge un large éventail de prestataires (tels que les institutions de microfinance, les banques, les coopératives et les sociétés de transfert d'argent) et une variété de produits et de services financiers (tels que l'épargne, le crédit, l'assurance, les paiements et les transferts de fonds). Le FENU soutient également de nouveaux modes de prestation (notamment les réseaux de téléphonie mobile) qui offrent un potentiel pertinent pour la mise à l'échelle, et anime le « Better Than Cash Alliance », un partenariat public-privé dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation des systèmes de paiement numériques pour réaliser des gains en matière de transparence, de rentabilité, et d'extension des services. Enfin, le FENU offre un outil de diagnostic de la finance inclusive (« Rendre l'accès aux services financiers possible ») et le cadre programmatique d'appui à l'élaboration de stratégies nationales d'inclusion financière. En matière de financement du développement local, les activités du FENU visent à veiller à ce que les populations contribuent à la croissance économique et tirent parti de ses retombées quelle que soit leur situation géographique. Cela suppose la nécessité de relever les défis locaux qui se posent, par exemple, dans les zones périurbaines et les zones rurales reculées. Il faudra, pour ce faire, investir des ressources dans les économies nationales et les services locaux par le biais, entre autres, de la décentralisation fiscale, du financement de la lutte contre le changement climatique et du financement de projets.

41. À travers le recours à des subventions, des prêts bonifiés, des rehaussements de crédit, et des partenariats d'affaires ciblés novateurs, le FENU met des modèles financiers à l'essai pour montrer comment l'aide publique au développement stratégiquement orientée peut impulser la mobilisation de ressources internes pour le développement économique local et l'inclusion financière. Ce faisant, le FENU opère une « réduction des risques » dans l'espace de l'investissement local, ce qui ouvre la voie à l'intervention de plus gros investisseurs qui ont une aversion du risque et à une mise à l'échelle.

42. En 2014, à la faveur essentiellement de l'augmentation de ses autres ressources, les recettes totales du FENU ont atteint le niveau record de 88,3 millions de dollars, contre 65,4 millions en 2013. Avec 44 partenaires au développement, comparativement à 36 en 2013 et 29 en 2010, la diversification de ses sources de financement a encore progressé. En 2014, les contributions à ses ressources comprenaient 21,1 millions de dollars fournies par 9 grandes fondations ou sociétés privées, soit 23,8 % de ses recettes totales et 28,8 % de ses autres ressources. En 2014, les 10 principaux gros donateurs du FENU étaient la Suède, le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies, la Fondation MasterCard, la Commission européenne, la Belgique, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Suisse, le Danemark, l'Australie et le Luxembourg.

43. Les autres ressources ont elles aussi atteint en 2014 un niveau record de 73,3 millions de dollars, soit une hausse de 51 % par rapport à 2013. Sur les sept dernières années, elles ont progressé de plus de 450 % (elles ont atteint la barre des 13 millions de dollars en 2007), et devraient poursuivre leur augmentation en 2015.

44. Les contributions au titre des ressources ordinaires se chiffraient à environ 14,9 millions de dollars en 2014 (y compris un don de 1,25 millions de dollars du PNUD pour l'appui aux programmes), contre un total précédent de 16,3 millions de dollars, soit une baisse de 1,4 million de dollars par rapport à 2013. Les cinq plus gros donateurs principaux (hormis le PNUD) sont la Suède, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg et les États-Unis d'Amérique. Malgré les améliorations considérables intervenues dans la diversification des donateurs et la répartition des charges depuis quelques années, le FENU continue à dépendre d'un petit nombre de donateurs pour ses ressources ordinaires. Les contributions à ce titre sont restées très inférieures aux 25 millions de dollars par an requis au minimum pour financer ses opérations dans 40 des 48 pays les moins avancés, ainsi que le prévoit son cadre stratégique 2014-2017 présenté au Conseil d'administration en 2014. Le déficit de 10,1 millions de dollars enregistré dans les ressources ordinaires par rapport à la cible du cadre stratégique a) entraîne des clôtures de programmes de pays; b) réduit la flexibilité du FENU en matière d'innovation; et c) limite la capacité du FENU à prendre de nouveaux engagements (tels que dans la reprise après la crise Ébola et en République centrafricaine).

45. Le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources est voisin de 1 à 4 et celui des ressources ordinaires aux investissements ultérieurs est en moyenne de 1 à 10, ces derniers provenant de plus en plus des ressources intérieures des pays les moins avancés (investisseurs institutionnels et privés et gouvernements), ce qui permet de dégager de plus en plus de capitaux pour appuyer des objectifs de développement des pays de ce groupe.

Volontaires des Nations Unies

46. Institué par l'Assemblée générale en 1970 et administré par le PNUD, le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) sert la paix et le développement par des activités bénévoles menées partout dans le monde. Le volontariat est un puissant moyen de mobiliser des gens pour s'attaquer aux défis du développement qui est bénéfique tant pour la société en général que pour les volontaires personnellement en renforçant la confiance, la solidarité et la réciprocité parmi la population. Les Volontaires des Nations Unies contribuent pour leur part à la paix et au développement en plaidant pour que le rôle des bénévoles soit reconnu,

en travaillant avec différents partenaires; à savoir, gouvernements, institutions des Nations Unies, missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, en vue de recruter des Volontaires des Nations Unies aux niveaux national et international, notamment chez les jeunes, de mobiliser des volontaires, de défendre la cause du bénévolat dans le monde, d'aider à la constitution de corps nationaux de volontaires et d'intégrer le bénévolat dans la programmation du développement. Environ 2 500 Volontaires des Nations Unies apportent chaque année de manière active leur concours aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales de l'ONU.

47. En 2014, première année de mise en œuvre du cadre stratégique du Programme des Volontaires des Nations Unies 2014-2017, 6 325 femmes et hommes qualifiés, expérimentés et engagés originaires de 155 pays ont servi comme volontaires à l'appui de l'action menée dans tout le système des Nations Unies en faveur de la paix et du développement, et notamment de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans 121 pays. Ces volontaires étaient à 81 % originaires de pays en développement, ce qui confirme que le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'expression concrète de la coopération Sud-Sud : sur le plan financier, le Programme a dépassé 174 millions de dollars, dont 3,4 % ou presque étaient financés sur le Fonds bénévole spécial.

48. Les contributions des donateurs ont continué de revêtir une importance primordiale pour le développement des activités de bénévolat et la mobilisation de volontaires. En 2014, conformément à sa stratégie budgétaire, le Programme des Volontaires des Nations Unies a poursuivi ses efforts pour renforcer, élargir et diversifier ses partenariats, en privilégiant le Fonds bénévole spécial, le Fonds d'affectation spéciale PNUD/VNU pour les jeunes volontaires, le partage des coûts et les volontaires bénéficiant d'un financement intégral. À cette fin, tel que décrit dans son cadre stratégique, le Programme des Volontaires des Nations Unies a lancé quatre programmes mondiaux dans les domaines prioritaires que sont la sécurisation de l'accès aux services sociaux de base, la réduction de la vulnérabilité communautaire face à l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, la consolidation de la paix et la jeunesse. En 2015, un cinquième programme mondial sera lancé dans le domaine prioritaire du renforcement des capacités nationales à travers des programmes de bénévolat.

49. Le Fonds bénévole spécial permet au Programme des Volontaires des Nations Unies d'engager des démarches très diverses qui élargissent les possibilités offertes aux volontaires et approfondissent l'intégration dans les programmes du bénévolat au service de la paix et du développement. Bien qu'il soit de petite taille, on n'insistera jamais trop sur l'importance de ce fonds dans la mesure où les Volontaires des Nations Unies n'ont pas accès aux ressources ordinaires pour financer le Programme. Des projets axés sur la recherche aux interventions pilotes dans des domaines comme le bénévolat des jeunes ou le développement durable, le Fonds bénévole spécial sert de catalyseur de l'innovation et de levier pour mobiliser des ressources extérieures supplémentaires, et il assure ainsi une assise essentielle pour l'avenir du secteur du bénévolat. Les contributions au titre du Fonds bénévole spécial ont diminué de 4,5 %, passant de 4,4 millions de dollars en 2013 à 4,2 millions de dollars en 2014, ce qui reflète les fluctuations historiques des contributions annuelles au fonds. Dans ce contexte, l'impact des taux de change du dollar (en particulier par rapport aux monnaies de l'Union européenne) sur les contributions globales dans cette devise au fil des ans doit aussi être pris en

considération. Étant donné le rôle décisif des ressources qu'il apporte, le Programme des Volontaires des Nations Unies cherche continuellement à accroître les contributions fournies audit fonds afin d'étudier de manière plus approfondie, de développer et de renforcer le rôle du bénévolat et les contributions qu'il apporte au développement, par exemple à travers le deuxième Rapport sur la situation du volontariat dans le monde, qui a été lancé en 2015. En 2014, le Programme des Volontaires des Nations Unies a publié le rapport du Fonds bénévole spécial couvrant la période 2009-2013, et continuera à assurer l'utilisation efficace des ressources et des rapports sur les résultats.

50. Les contributions (y compris les pluriannuelles) reçues pour les Volontaires des Nations Unies bénéficiant d'un financement intégral a augmenté de 3,2 %, passant de 9,4 millions de dollars en 2013 à 9,7 millions de dollars en 2014, y compris les contributions pour les jeunes volontaires et les volontaire universitaires des Nations Unies financés en intégralité. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a poursuivi la diversification de ses sources de financement à travers diverses initiatives de partenariat, y compris la coopération Sud-Sud. En 2014, le Programme a organisé le premier Forum des partenaires du Programme des Volontaires des Nations Unies, une réunion multipartite sur le thème « l'innovation au service de l'action volontaire du Nord et du Sud ».

51. Pour appuyer le Programme des Jeunes Volontaires des Nations Unies, qui vise à faciliter la mobilisation des jeunes au service de la paix et d'un développement humain durable dans le monde par le bénévolat, en introduisant la voix des jeunes dans le discours du développement et en aidant les jeunes à réaliser pleinement leur potentiel social, économique et humain, le Fonds d'affectation spéciale PNUD/VNU pour les jeunes volontaires a été créé à la fin de 2012 et des contributions ont été reçues du Gouvernement allemand en 2013 et 2014. Avec le déploiement du programme mondial de la jeunesse, l'accent sera mis sur l'aspect de la mobilisation des ressources comme condition préalable à la mise en œuvre réussie et à l'atteinte des résultats souhaités.

VI. Conclusion

52. Le plan stratégique pour 2014-2017 indique clairement qu'il existe un lien entre les résultats en matière de développement et les ressources financières requises pour les obtenir. La concrétisation de ce plan exige des moyens de financement adéquats et prévisibles pour préserver ses priorités stratégiques tout en ménageant une certaine souplesse tactique et l'aptitude à réagir aux crises tout comme aux chances à saisir.

53. Le PNUD est financé à partir d'une variété de sources, y compris, d'une part, les membres du CAD/OCDE, les pays de programme, les secteurs privé et philanthropique et les fonds mondiaux et verticaux et, d'autre part, les partenaires multilatéraux dont notamment les institutions financières internationales, et continue d'apprécier à leur juste valeur tous les types de financement qui permettront à l'organisme de respecter son engagement à parvenir à l'éradication de la pauvreté et à des réductions significatives de l'inégalité et de l'exclusion.

54. Le niveau total des ressources confiées au PNUD prouve combien les États Membres et ses autres partenaires soutiennent l'organisation. La capacité du PNUD à atteindre des résultats d'un niveau élevé est, néanmoins, fortement tributaire des

ressources ordinaires, notamment parce qu'elles constituent un pilier de notre soutien aux pays les plus pauvres du monde.

55. Les ressources ordinaires financent la majeure partie des coûts du système de coordonnateur résident des Nations Unies, dont le PNUD assume le rôle d'impulsion et qui assure la coordination des équipes de pays des Nations Unies dans le monde. Elles financent aussi nos normes élevées d'assurance de la qualité et de transparence, qui nous ont valu le titre d'organisme de développement le plus transparent au monde en tête du classement dans l'indice 2014 de transparence de l'aide. Enfin, elles nous permettent de réagir rapidement aux crises, par exemple à des besoins urgents dans les pays autour de l'épicentre de l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest.

56. Si 90 % des ressources ordinaires du Programme sont allouées aux pays à faible revenu, les ressources ordinaires demeurent essentielles pour assurer un soutien adéquat aux pays à revenu intermédiaire, où pour chaque dollar en ressources ordinaires, le PNUD peut mobiliser environ 25 dollars des autres ressources. Les ressources ordinaires nous permettent d'adapter nos réponses aux demandes au niveau des pays et jouent un rôle dans le renforcement de l'appui du PNUD à la coopération Sud-Sud et triangulaire, non seulement par le financement du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, mais aussi en fournissant des ressources de lancement nécessaires pour chaque programme du PNUD.

57. La baisse des ressources ordinaires et une forte concentration des fonds affectés exposent l'organisation au risque de ne pas disposer de la capacité nécessaire pour exécuter ses programmes. Seules une base de ressources ordinaires prévisibles et plus diversifiées et d'autres ressources plus souples, moins strictement affectées, peuvent lui assurer l'assise requise pour répondre aux besoins des pays de programme.

58. L'absence d'engagements pluriannuels dans le cas d'un certain nombre de donateurs continue à poser problème à l'organisation, en limitant ses moyens de planifier son action et de préserver concrètement sa vocation multilatérale et universelle. En outre, le manque de prévisibilité ou de paiement anticipé accroît la vulnérabilité de l'organisation aux fluctuations de change, affectant négativement la liquidité de base.

59. Le PNUD est déterminé à travailler avec ses partenaires pour diversifier sa base de financement. Le déploiement de la campagne « 100 Partenaires » pour augmenter les contributions des partenaires existants et augmenter le nombre de contributeurs au titre des ressources ordinaires ne peut rencontrer un succès qu'avec le soutien total des États Membres.

60. Le PNUD a intégré des possibilités fondamentales précises de partenariat avec le secteur privé les fondations et les institutions financières dans ses domaines d'activité. Il continuera à promouvoir les partenariats public-privé, en faisant appel aux compétences de base de ses partenaires et en mettant à profit l'accès à leurs connaissances, technologies et innovations.

61. Le PNUD continuera à travailler de concert avec le Conseil d'administration et à rechercher le soutien des États Membres afin que les principes de prévisibilité, d'universalité et de progressivité puissent effectivement perdurer. Le PNUD invite instamment les États Membres à accroître, selon leurs capacités, leurs contributions volontaires, ainsi qu'à les inscrire dans un cycle pluriannuel afin qu'elles soient

durables et prévisibles, de sorte que le PNUD puisse réaliser les objectifs du plan stratégique et tenir le rôle d'impulsion du système des Nations Unies dans le programme de développement pour l'après-2015.
